



## ■ OFFRE D'EMPLOI

Enseignant clarinette

**Direction de la culture**

**REF : PROFCLAREXT**

### ■ **Identification :**

- Direction : Culture
- Service : Conservatoire municipal de musique et de danse
- Intitulé : Enseignant clarinette
- Rattachement hiérarchique : Directeur du conservatoire

### ■ **Caractéristiques administratives :**

- Catégorie statutaire : B
- Cadre d'emplois : Assistant spécialisé d'enseignement artistique
- Filière : culturelle
- Temps non complet

### ■ **Mission (s) :**

Enseigne les pratiques artistiques spécialisées. Développe la curiosité et l'engagement artistique, transmet les répertoires les plus larges possible en inscrivant son activité dans un projet collectif du conservatoire. Participe au rayonnement artistique et culturel du conservatoire dans la ville.

### ■ **Activités :**

- Enseigner une ou plusieurs disciplines artistiques
- Organiser et suivre les études des élèves
- Evaluer les élèves
- Conduire des projets pédagogiques et culturels à dimension collective
- Veille artistique et mise à niveau de sa pratique

## ■ Compétences nécessaires :

### ■ Savoirs :

- Diplôme et certificat d'aptitude
- Concours CNFPT
- Connaissance générale de la musique et spécifique dans la discipline enseignée
- Evolution de la discipline et des pratiques
- Méthodes et techniques pédagogiques
- Principes et techniques de la relation interpersonnelle (écoute, adaptation, expression...)
- Caractéristiques des publics enfants, jeunes et adultes amateurs
- Animation et régulation de groupe
- Caractéristiques socioculturelles du territoire
- Fonctionnement d'un conservatoire de musique et de danse classé par l'Etat
- Connaissance du schéma d'orientation pédagogique préconisé par le Ministère de la culture en musique
- Participation à l'élaboration du projet d'établissement
- Connaissance et application du règlement intérieur et du règlement des études de l'établissement
- Environnement institutionnel et professionnel
- Techniques de communication
- Réseaux professionnels d'information, de création et de diffusion artistique, centres de ressources
- Cadre et conditions statutaires des prestations artistiques
- Cadre réglementaire des jurys

### ■ Savoir-faire :

- Communiquer la technique de sa spécialité
- Intégrer à son enseignement technique les conditions d'exercice d'une pratique artistique
- Connaître et appliquer les missions des enseignants en dehors des cours
- Etre responsable de la tenue de sa salle de cours
- Etre responsable de sa classe et en particulier de la bonne tenue du registre de présence/absence des élèves
- Etre responsable du matériel mis à disposition
- Signaler les réparations à effectuer sur le matériel et les instruments dans sa discipline
- Etre l'intermédiaire entre le réparateur (luthier/facteur) et le conservatoire en ce qui concerne les instruments de musique. Chargé du dépôt et reprise du matériel avec un ordre de mission
- Conseiller le directeur sur l'acquisition de matériel spécifique et d'instruments de musique
- Demander l'accord de la hiérarchie pour tous projets à mener et pour la communication de ces projets, en respectant les contraintes liées au calendrier
- Communiquer au directeur les éventuelles problématiques avec des parents ou des élèves
- Coordonner ses programmes avec les autres enseignants et avec le projet d'établissement
- Repérer les évolutions des pratiques
- Identifier les différentes catégories de publics
- Ajuster ses méthodes et modalités pédagogiques en fonction des élèves
- Repérer et favoriser l'expression, la personnalité et la sensibilité des élèves
- Concevoir et appliquer un dispositif pédagogique individuel et collectif
- Concevoir et planifier la mise en œuvre des projets pédagogiques innovants et interdisciplinaires (rencontres, médiation artistique, expositions, ...)
- Identifier et appliquer de nouvelles techniques et de nouvelles pratiques

- Développer des interventions artistiques et pédagogiques
- Organiser des modalités de contrôle des connaissances
- Participer à l'organisation et à la conduite de jury

■ savoir-être :

- autonome
- qualités relationnelles
- pédagogue
- disponible
- respect de la déontologie de l'enseignement
- sens du service public

■ **Liaisons fonctionnelles :**

■ Internes :

- Direction de la culture
- Equipe pédagogique
- Equipe administrative

■ Externes :

- Elèves et parents d'élèves
- Associations

■ **Conditions d'exercice :**

■ Situation du poste : Conservatoire municipale de musique et de danse

■ Temps de travail hebdomadaire : 7 heures 30

■ Contraintes particulières :

- Horaires décalés : cours en journée mais également possible le soir jusqu'à 21 heures – présences à des manifestations programmées le soir en semaine et/ou le week-end
- réunions trimestrielles
- manifestations annuelles des élèves

■ Moyens mis à disposition :

- Salle de cours
- Parc instrumental
- Documentation spécialisée relative à la pédagogie et la discipline enseignée (partitions, disques,...)
- Matériels et équipements spécialisés (pupitres, sonorisation, auditorium,...)

## ■ Caractéristiques particulières :

- Encadrement de personnel : non
  - Elaboration d'un budget : non
  - Gestion d'un budget : non
  - Gestion d'une régie : non
  - Utilisation d'E.P.I : non  
(Equipement de protection individuelle)
  - Spécificité(s) :
- 

### ➤ Contact / Modalités :

Pour postuler, merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation, **en précisant la référence** de l'offre, **pour le 21 août 2017, délai de rigueur** à l'adresse suivante :

Hôtel de ville  
Place François Mitterrand  
BP 76  
60 109 Creil Cedex  
A l'attention de Monsieur le Maire  
Direction des ressources humaines